

PARIS 20 Novembre 1870

JOURNAL OFFICIEL DE L'EMPIRE FRANCAIS
DU 11 DECEMBRE 1870RESUME DU RAPPORT D'EUGENE PAZ ADRESSE A
MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION PUBLIQUE

Après nombreuses visites, PAZ cherche à voir les méthodes adoptées pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires. Il explique alors le manque de matériel et d'installations, et la nécessité d'en reconstruire mais attire l'attention sur le lycée Descartes (où l'on trouve un bon gymnase ainsi qu'un professeur à la hauteur : N. LAISNE). Ailleurs les enseignants ont de la volonté mais ils ne remplissent pas les bonnes conditions qu'on devrait exiger d'eux. Il faut donc songer à en former des capables en vue de réorganiser la gymnastique scolaire. Pour le faire E. PAZ préconise la mise en place d'écoles normales de gymnastique pour les deux sexes.

L'instruction militaire devrait entrer dans le programme des exercices et la connaissance de celle-ci doit être imposée aux professeurs de gymnastique. L'école élémentaire du soldat serait de même enseignée aux instituteurs primaires. Il dénote d'ailleurs, à ce propos, un fait déplorable la suppression complète dans les lycées et collèges, depuis le mois d'Août 1869 des exercices militaires. L'école du soldat et le maniement du fusil (Prescrit en 1868, par ordre du Maréchal NIEL) pour les élèves de plus de 16 ans, a été supprimé depuis 15 mois sous l'impulsion du Maréchal LEBOEUF. Les armes sont retournés à l'armée or, les proviseurs avaient constaté un intérêt des enfants et des progrès Peut-être en faisaient-ils trop et c'est pour ça que l'instruction militaire a été rayée du programme.

E. PAZ souligne ensuite le problème des envahisseurs qui les oppriment, et il pense qu'il faut invoquer cet exemple dans l'intérêt du pays et de la revanche qu'ils prendront tôt ou tard. A ce propos, sans aupaaravant, V. DURUY disait " le fait que les Prusiens ont pris l'ascendant sur l'Autriche en 1886 peut être attribué aux bienfaits de l'éducation gymnastique et militaire que l'on reçoit en Prusse, chose négligée en Autriche " Il voulait créer un projet de loi pour l'introduction de l'enseignement gymnastique et militaire dans toutes les écoles de l'Empire Français, tout comme l'Empire Autrichien a fait. Cela aurait été positif, car appliqué dans le pays non pas après mais avant toute guerre possible. La commission n'a pas daigné lui en accuser réception.

Dans toutes tranches d'étude, ils chercheront à rendre la méthode intelligible et facile car le programme apparaît comme hérissé de difficulté.

Ensuite E. PAZ fait un constat de ce qu'il y a à changer :

--- Les heures de gymnastique doivent être différentes de celles de récréation. Il faut les deux (la récréation pour se divertir et la gymnastique pour s'acheminer vers sa virilité qui manque à la génération)

--- L'enseignement de la gymnastique est mal compris car les professeurs sont mauvais, il n'y a pas d'appareils modernes, ni de locaux spéciaux.

--- Cet enseignement doit être organisé avec intelligence car, si laissé à des mains malhabiles, il fera défaut à notre pays et ils en ont besoin.

--- Il faut créer une école normale de gymnastique pour former les professeurs qui doit être dirigée par LAISNE.

--- Il faut compléter l'équipe par des instructeurs militaires, des professeurs.

--- Il y aura un professeur d'anatomie, de physiologie pour instruire ceux voués à l'enseignement, dans la connaissance de la structure du corps humain, lois qui président au mouvement au renouvellement des molécules.

--- Il y aura un officier d'état major pour professer un cours de levé de plans topographiques et de fortifications.

- Il faut rattacher à chaque collège ,lycée, un professeur spécial qui a suivi des cours à l'école normale de gymnastique. Il aura le droit de punir, récompenser.
- IL faut rétribuer correctement les professeurs pour qu'ils encouragent un grand nombre de jeunes à faire ce métier.
- Dans l'enseignement primaire, les principes de la gymnastique et de l'école du soldat doivent être démontré par l'instituteur lui même.
- Les professeurs sortant de l'école normale pourront transmettre cet enseignement aux instituteurs du primaire.
- Il faut une heure au moins par jour de gymnastique en salle
- Il ne faut pas plus de 40 élèves en même temps, par professeur pour les mouvements d'ensemble et pas plus de 15 élèves, pour les mouvements d'application et exercices aux appareils.
- L'enseignement aux élèves de moins de 11 ans porte sur des mouvements élémentaires de l'école du soldat, grâce aux fusils de paix.
- A partir de 15 ans, en plus de l'école du peloton dans son entier, il faut enseigner l'escrime à la baïonnette et l'école des tirailleurs.
- Sur une heure de gymnastique, 20 minutes seront consacrées à l'instruction militaire pour les jeunes enfants, et 30 minutes pour les plus grands.
- Il faut rayer tous les appareils factices (trapèzes car dangereux, tremplin car appareil de cirque ...) du programme ministériel.
- Le manuel de gymnastique scolaire doit être divisé en trois parties : de 7 à 11 ans, de 11 à 15 ans, au dessus.
- La France est le seul pays, jusqu'à ce jour, où la gymnastique est considérée comme un passe temps et non comme un des objets les plus sérieux qui puissent solliciter l'attention des braves gens.
- Il faut créer une éducation rationnelle et civile afin que l'âme et le corps se développent dans un constant et complet état d'harmonie.
- Pour une nation forte et énergétique, il faut se soumettre tous à des exercices réguliers qui calment le cerveau en fortifiant le corps.
- Il faut favoriser la revanche du système musculaire. La France

s'enterrerait-elle à laisser ses enfants se ramollir, s'atrophier pendant que les nations voisines régénèrent leur rigueur, leur moeur, leur courage par la sainte et féconde gymnastique.